



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

**REUNION DU 11 JANVIER 2022**  
**PV N. 22**

**PRESIDENT** : M. SISSAOUI Mounir

**PRESENTS** : MM. LATOUR M. - HALLOT JF – TALABOT F

**EXCUSES** : Mme GARESTIER S. – M. OSMAN C.

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

## **DEPARTEMENTAL 1 :**

**Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- **Poule A** : Rencontre N. 50056.1 **Alouette FCRG / Foot Sud 87** du 20/11/21.  
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux à la date du 20/12/21 donnant match perdu par pénalité au club de LIMOGES ALOUETTE FCRG, concernant une évocation sur la participation d'un joueur du club de l'Alouette en état de suspension,  
La commission,
  - Se conforme à cette décision
  - Enregistre le résultat :
  - **Alouette FCRG** : 0 (- 1 pt) / **Foot Sud 87** : 3 (3 pts).



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## DEPARTEMENTAL 2 :

- Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui oblige les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

## DEPARTEMENTAL 3 :

- Poule B** : Rencontre **FC Vigenal 2 / CS Feytiat 3** du 12/12/21.

Le club du FC Vigenal sera débité de la somme de 10 € pour non transmission de la FMI dans les délais.

- Poule B** : Rencontre N. 50369.1 **Sporting Limoges Val 2 / Boisseuil FC 2** aura lieu le dimanche 16 janvier **à 12 h 30 sur le terrain de la Déliade à Landouge.**
- Poule B** : Rencontre N. 50366.1 **Bosmie Charroux 1 / CS Feytiat 3** du 09/01,  
Au vu du rapport de l'arbitre de la rencontre signifiant la non praticabilité du terrain,

La commission,

- Fixe la rencontre à jouer le : **Dimanche 20 février à 15h.**

## DEPARTEMENTAL 4 :

- Poule E** : Rencontre N. 50504.1 **US Vayres 2 / US Veyrac 3**  
En raison de l'arrêté municipal de la mairie de Vayres pour le week end du 15 et 16 janvier,

La commission,

- Décide **d'inverser la rencontre qui se déroulera sur le terrain de St Gence avec le club de Veyrac comme club recevant.**
- **La rencontre aura lieu le dimanche 16 janvier à 15h.**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Poule D** : Rencontre N. 50761.1 **Limoges Landouge Foot 3 / AS St Jouvent 2** du 09/01.  
Suite au mail du club de Limoges Landouge Foot reçu le 9/01 notifiant de son forfait,

La commission,

- Constate le forfait de LIMOGES LANDOUGE FOOT 3
- Enregistre le résultat suivant :
  - **Limoges Landouge Foot 3 : 0** (- 1 pt) **AS St Jouvent 2 : 3** (3 pts).
- Déclare l'équipe de LIMOGES LANDOUGE FOOT 3 **FORFAIT GENERAL**

Le club de Limoges Landouge Foot sera débité de la somme de 115 € pour son 3<sup>ème</sup> forfait en championnat.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

## COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES :

La commission demande aux clubs détenteurs des coupes départementales pour le compte de la saison 2018-2019 de les ramener au district de football de la haute vienne, au plus tard le 15 février.

- **Coupe Haute-Vienne** : AS Panazol
- **Challenge du district « Marcel Pailler »** : AS Nexon
- **Challenge des réserves** : SA Le Palais sur Vienne
- **Challenge Georges Var** : Les épis de Royères.

### Calendrier des coupes (sous réserve de report de journées) :

- **1/16<sup>ème</sup> de finale coupe de la Haute-Vienne** : samedi 12 et dimanche 13 février.
  - Tirage au sort le Mercredi 26 janvier à 18h30. (**présence des représentants de clubs en fonction de l'évolution de la situation sanitaire**)



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **2<sup>ème</sup> tour Challenge du district « Marcel Paillet »** : samedi 12 et dimanche 13 février.
  - Tirage au sort le Mercredi 26 janvier à 18h.
- **1<sup>er</sup> tour Challenge Georges Var** : samedi 12 et dimanche 13 février.
  - Tirage au sort le Mercredi 26 janvier à 18h.
- **1/16<sup>ème</sup> de finale du Challenge des réserves** : samedi 12 et dimanche 13 février.
  - Tirage au sort le Mercredi 2 février à 18h.

Prochaine réunion sur convocation

**Le Président**

**Mounir SISSAOUI**

**Le Secrétaire de séance,**

**Marc LATOUR**